

La Ville de Saint-Jérôme, une ville accessible à tous!

ACTIONS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

BILAN 2014

PLAN 2015

PRÉAMBULE

1.1 Énoncé

La Ville de Saint-Jérôme reconnaît dans son ensemble que la société québécoise articule son organisation des ressources et des services à la population autour des besoins et de la réalité des individus jouissant d'une grande autonomie d'action tant physique et mentale que psychique.

1.2 Objectif

La Ville de Saint-Jérôme, par ce plan d'action, vise à mettre en application et à maintenir des mesures correctives et incitatives pour éliminer les barrières architecturales, sociales et de communication au sein de son organisation et de ses services publics. Ainsi, l'accessibilité et la participation des personnes handicapées ou à mobilité réduite en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, seront facilitées.

1.3 Référence légale

Ce document se veut une réponse et un outil de développement à la suite de l'adoption de la « **Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale du gouvernement du Québec (L.R.Q, c. E-20.1, Article 61.1)** ». L'article 61.1 de la Loi prévoit que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte, en outre, tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. **Il doit être produit et rendu public annuellement.**

1.4 Principe d'accessibilité universelle

Afin que ce plan d'action touche le plus grand nombre de personnes, la Ville de Saint-Jérôme a choisi de l'orienter non seulement en fonction des personnes handicapées mais aussi en vertu du principe d'accessibilité universelle. Le principe d'accessibilité universelle est un concept intéressant à promouvoir, puisqu'il « favorise l'utilisation similaire des possibilités offertes par un environnement pour tous les usagers » et qu'il tient compte par le fait même des situations liées à toutes les incapacités (visuelle, auditive, motrice, cognitive, etc.), même lorsqu'elles sont temporaires. Ainsi, l'accessibilité universelle permet à toute personne, avec ou sans incapacité, d'accéder à un bâtiment ou à un lieu public, de s'y orienter, de s'y déplacer, d'y utiliser les services offerts et de participer, s'il y a lieu, aux activités qui y sont proposées.

Les problèmes de mobilité dus à l'âge; les problèmes d'accès à cause de la taille; la circulation avec un enfant dans sa poussette et le port d'un plâtre et de béquilles à la suite d'un accident, sont des exemples flagrants de situations d'handicap temporaire et de restrictions face à des barrières physiques qui peuvent limiter une personne dans l'accomplissement de ses activités de tous les jours. L'accessibilité universelle vise entre autres à éliminer les problèmes de conception et d'organisation en adaptant l'environnement aux besoins et activités des citoyens.

Afin de déposer un plan d'action annuel à l'Office des Personnes Handicapées du Québec, la Ville de Saint-Jérôme s'est doté d'un organigramme qui vise à assurer un mécanisme de suivi pour le plan d'action annuel.

Deux comités ont été créés, le Comité consultatif des organismes et le Comité de suivi du plan d'action.

Deux fois par année, une consultation des organismes a lieu via le Comité consultatif des organismes. La première rencontre de l'année vise à présenter le plan d'action annuel ainsi qu'à accueillir les commentaires des organismes alors que la deuxième rencontre vise à présenter le bilan de l'année en cours et les avancements des projets, en plus de recueillir des suggestions d'actions à mettre au plan d'action.

Le comité de suivi du plan d'action se rencontre quant à lui trois fois par année. Son rôle consiste à recevoir et étudier les commentaires et suggestions du Comité consultatif des organismes et à en évaluer la faisabilité, en regard des contraintes administratives en place. Les membres de ce Comité sont également responsables de proposer des pistes d'actions pour les plans d'action, de même qu'assurer le suivi des actions dans leurs services respectifs.

COMITÉ CONSULTATIF DES ORGANISMES

Tous les organismes ou partenaires institutionnels oeuvrant de près ou de loin avec une clientèle vivant avec un handicap ou avec une limitation à l'accessibilité.

COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION

Jacques Boucher
Chef de la Division Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Patrick Boyer
Chef de la section des matières résiduelles et des bâtiments Service des travaux publics

Claudette Corbeil
Adjointe administrative Service de police

Céline Dupuis
Chef de division revenus Service des finances

Sophie Collerette
Coordonnatrice du comité Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Judith Guénette
Conseillère Division de la gestion du capital humain

Afshin Hojati
Conseiller à l'intervention collective régionale, Office des personnes handicapées du Québec

Robert Lauzon
Chef de la Division de la prévention Service de la sécurité incendie

Jean-Pierre Meunier
Chef de la section de la réglementation Service de l'urbanisme

Caroline Plante
Directrice adjointe Regroupement pour la concertation des personnes handicapées

Mélanie Théberge
Directrice adjointe Service de l'ingénierie

Caroline Thibault Chargée des communications Division des communications

BILAN 2014

#	LIEU/ACTIVITÉ	OBSTACLE	MESURES À PRENDRE	RESPONSABLE	RÉSULTATS
ADMINISTRATION MUNICIPALE					
B1	Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	Produire annuellement un plan d'action	Maintenir le comité de suivi du plan d'action actif et ajouter un siège supplémentaire du milieu communautaire afin que le comité soit plus représentatif.	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	Le plan 2014 a été produit et remis à l'OPHQ. De plus le comité de suivi a été maintenu et un siège supplémentaire a été ajouté afin que l'Office des personnes handicapées du Québec puisse être présent lors des rencontres.
ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET DES ÉDIFICES					
B2	Bâtiments municipaux	Accessibilité restreinte à certains bâtiments et lieux publics	Produire un devis de travaux sur l'accessibilité des bâtiments municipaux suite à l'étude de la société Logique.	Travaux publics et Ingénierie	Une étude de 13 bâtiments municipaux a été produite et un rapport de la firme Logique a été déposé à la Ville de Saint-Jérôme en 2013. Toutefois, l'échéancier des travaux (devis de travaux) n'a pas été produit.
B3	Hôtel de Ville	Accessibilité nulle au 2 ^e étage du bâtiment	Identifier d'autres lieux accessibles pour tenir les séances du Conseil municipal.	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	Un rapport a été produit et suite à ce rapport, le lieu des assemblées du conseil municipal a été changé. Les assemblées du conseil municipal sont donc dorénavant accessibles.
B4	Centre sportif Saint-Antoine	Accessibilité des toilettes	Aménager des toilettes accessibles au Centre sportif Saint-Antoine.	Travaux publics	Les plans d'architecte nécessaires pour faire les travaux sont terminés. Toutefois, les travaux ont été reportés en 2016, étant donné les budgets disponibles.
B5	Bâtiment public	Déficiences au niveau de l'accessibilité de certains lieux publics	Tenir compte de la réglementation concernant l'accessibilité universelle lors des inspections régulières du Service de l'urbanisme.	Service de l'urbanisme	Une fiche d'évaluation a été produite par le Service d'urbanisme, au niveau du parcours sans obstacles entre un stationnement et l'entrée d'un bâtiment. La fiche d'évaluation sera présentée aux inspecteurs du service, afin que ceux-ci la mettent en application en 2015 lors de leurs inspections régulières.
B6	Maison de la culture Claude-Henri-Grignon	Accès restreint en semaine : de 8 h 30 à 12 h	Installer un intercom à la réception de la Division culture et bibliothèques pour permettre aux employés d'être avisés lorsque quelqu'un se présente.	Travaux publics	Ces deux points seront travaillés de concert. Le Service des travaux publics est présentement à écrire un projet de demande pour le gouvernement, compte tenu des normes patrimoniales à respecter. En principe, les travaux devraient être effectués en 2015.
B7	Maison de la culture Claude-Henri-Grignon	Il n'y a pas de bouton poussoir afin que la porte ouvre par elle-même	Permettre aux personnes en fauteuil roulant d'entrer elles-mêmes dans le bâtiment, tout en laissant la porte verrouillée en tout temps.	Travaux publics	

BILAN 2014

#	LIEU/ACTIVITÉ	OBSTACLE	MESURES À PRENDRE	RESPONSABLE	RÉSULTATS
TRANSPORT					
B8	Transport adapté	Territoire restreint	Maintien du territoire du CITL décloisonné, permettant aux usagers de se déplacer en tout temps, sans raison spécifique.	CITL	Maintenu.
B9	Transport adapté	Accès aux accompagnateurs	Poursuivre l'accès gratuit qui est accordé pour les accompagnateurs des personnes ayant besoin d'un accompagnement obligatoire.	CITL	Maintenu.
B10	Arrêts d'autobus	Manque d'accessibilité à certains endroits	Suite au réaménagement prévu des routes de transport en commun, poursuivre la tournée conjointe CITL / travaux publics, en vue d'améliorer l'accès aux différents lieux et arrêts d'autobus.	Travaux publics Ingénierie	Il y a des modifications à venir après Noël, mais une partie a déjà été faite.
SIGNALISATION ET STATIONNEMENT					
B11	Territoire de la Ville de Saint-Jérôme	Les citoyens ne sont pas informés de la signification de certains panneaux de signalisation.	Répertorier les panneaux de signalisation indiquant où sont les personnes sourdes sur notre territoire, valider si c'est toujours le cas et faire une campagne de promotion pour expliquer la signification de ces panneaux auprès de la population jérômiennne.	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et Division des communications	Les panneaux ont été répertoriés. Un organisme est à vérifier si les panneaux sont toujours valides. Dès leur retour, nous pourrons planifier faire la promotion de ces panneaux auprès de la population jérômiennne.
B12	Boulevard Jean-Baptiste-Rolland	Il n'y a pas de feu sonore au niveau du boulevard Jean-Baptiste Rolland et de la 117.	Analyser la demande de feu sonore reçue et la mettre en place s'il y a lieu.	Ingénierie	Le projet pourra être mis de l'avant une fois le réaménagement des accès à l'hôpital terminé. En attendant, le bouton poussoir a été changé d'endroit pour le rendre plus accessible.
B13	Stationnements de la Ville	Nombre limité des places pour personnes handicapées	Continuer d'inciter les policiers de la Ville de Saint-Jérôme ainsi que l'agence de sécurité à la surveillance des stationnements réservés.	Service de police Agence de sécurité	Maintenu.

BILAN 2014

#	LIEU/ACTIVITÉ	OBSTACLE	MESURES À PRENDRE	RESPONSABLE	RÉSULTATS
COMMUNICATIONS					
B14	Ville de Saint-Jérôme	Manque de connaissances de la réalité vécue par les personnes handicapées auprès des différents employés de la Ville de Saint-Jérôme	Sensibilisation à la réalité des personnes handicapées auprès des employés municipaux.	Division loisirs et vie communautaire, en collaboration avec la Division des communications	Des capsules ont été créées et seront publicisées dans le journal interne, entre le 3 décembre et le 28 janvier.
B15	Site Internet de la Ville de Saint-Jérôme	Connaissance des ressources propres aux personnes handicapées	Ajouter une section dédiée aux personnes handicapées sur le site Internet de la Ville avec toutes les ressources leur étant destinées.	Division des communications	Le projet a été mis en attente jusqu'en janvier 2015.
B16	Système routier de Saint-Jérôme	Manque de sécurité pour les personnes utilisant des aides à la mobilité réduite sur le système routier	Faire de la sensibilisation, afin d'informer les usagers du projet de règlement pour la conduite des aides à la mobilité réduite sur le système routier jérômien.	Service de police et Division des communications	Les policiers sur le terrain font cette sensibilisation en continu. Toutefois, l'application du règlement ainsi que la publicité officielle se feront via le code de la sécurité routière, possiblement à compter du 31 mai 2015.
B17	Ville de Saint-Jérôme	Difficultés à communiquer avec la Centrale d'urgence pour les personnes ayant un trouble d'audition	Mise en service de 2 appareils de télécommunications pour personnes sourdes et malentendantes au Centre d'urgence 9-1-1.	Service de police	Les appareils de communication ont été mis en service.
B18	Requêtes	Avoir une communication constante au cours de l'année	Informar la coordonnatrice du plan d'action de toutes les requêtes provenant des personnes handicapées, pour des fins de suivi.	Division des communications	Fait.
B19	Service téléphonique	Difficultés de certains citoyens à utiliser des services usuels	Privilégier une réponse humaine et personnalisée pour l'accueil téléphonique.	Division des communications	Maintenu.
B20	Outils de communication de la municipalité	Manque de représentativité des personnes à mobilité réduite	Se doter d'une banque de photos municipales, représentatives des différentes clientèles handicapées, en mettant en place un « shooting photo ».	Division des communications	Un « shooting photo » a été fait en janvier 2014 et les photos sont utilisées dans diverses publications de la Ville de Saint-Jérôme depuis.

BILAN 2014

#	LIEU/ACTIVITÉ	OBSTACLE	MESURES À PRENDRE	RESPONSABLE	RÉSULTATS
B21	Diffusion du plan d'action	Méconnaissance du plan d'action	Faire la promotion des bonnes actions prises dans le cadre du plan d'action, via diverses plateformes.	Division des communications	Promotion spécifique pour la Vignette d'accompagnement touristique et de loisirs ainsi que pour l'accessibilité du conseil municipal. De plus, des communications ont été faites au niveau du plan d'action général, lors de l'adoption de celui-ci.
B22	Rédaction et connaissance du plan d'action	Méconnaissance du plan d'action	Réaliser deux rencontres par année pour recevoir les suggestions et commentaires des organismes de services aux personnes handicapées.	Division loisirs et vie communautaire	Fait.
LOISIRS, SPORTS ET CULTURE					
B23	Camps de jour	Difficulté à obtenir des services spécialisés en loisirs, au cours de l'été	Maintenir le programme d'accompagnement par des animateurs spécialisés pour les jeunes.	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.	Maintenu pour le programme des camps de jour sportifs (six jeunes pour l'été 2014).
B24	Camps de jour	Difficulté pour les animateurs de camps de jour d'intervenir avec des jeunes personnes handicapées	Une formation sera prévue pour tous les animateurs de camps de jour, de plus les accompagnateurs officiels participeront à la formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées.	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.	Les accompagnateurs et la coordonnatrice devaient participer à la formation et en glisser un mot lors de la formation avec les animateurs. Les accompagnateurs officiels ont suivi la formation ayant lieu à St-Eustache. La collaboration de l'Association Régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides qui a offert un support aux animateurs estivaux a été très appréciée.
B25	Terrains pour la pratique d'activités, plateaux et événements sportifs	Manque de ressources financières	Prêt de terrains pour la pratique d'activités sportives et agent facilitateur pour les organismes souhaitant organiser des loisirs spécialisés, afin de pallier au manque de ressources financières.	Division loisirs et vie communautaire	Prêt de locaux, d'équipements et de terrains pour les Jeux olympiques spéciaux, pour un tournoi de soccer adapté et pour la ligue de balle molle adaptée. De plus, le CREPS prête gratuitement piscines et gymnases aux organismes, dans le cadre de l'entente scolaire municipale.

BILAN 2014

#	LIEU/ACTIVITÉ	OBSTACLE	MESURES À PRENDRE	RESPONSABLE	RÉSULTATS
B26	Emprunt de livres	Difficulté d'accès à la bibliothèque pour les résidents des CHSLD	Un plan de service pour la clientèle du CHSLD sera produit en 2014.	Division culture et bibliothèques	Le projet « La lecture en héritage » a été mis sur pied suite au plan de service. Des contes animés théâtraux sont offerts dans certains CHSLD (Lucien-G.-Rolland pour commencer). Le projet a débuté en octobre 2014 et à ce jour, 6 contes ont eu lieu.
B27	Emprunt de livres	Certains livres ne sont pas adaptés pour les personnes handicapées	Achat de livres adaptés; par exemple, livres sonores et livres en gros caractères.	Division culture et bibliothèques	Des achats ont été faits en 2014 (96 documents).
B28	Animation de la lecture	Difficulté pour les classes spéciales de se déplacer à la bibliothèque	L'animateur culturel de la bibliothèque se déplacera à quelques reprises dans des classes spéciales de l'école Horizon-Soleil, pour faire une animation.	Division culture et bibliothèque	L'animation a eu lieu 4 fois, en 2014.
B29	Programmation en loisirs de la Ville	Manque de ressources financières pour les personnes handicapées	Adhérer au programme de Vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL) de Zone loisirs Montérégie, pour les activités de loisirs payantes offertes par la Ville.	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	La Ville de Saint-Jérôme a adhéré officiellement au programme VATL. Le tout a été publicisé en janvier 2014.
SÉCURITÉ EN MILIEU					
B30	Formulaire d'inscription pour les personnes vulnérables en cas de sinistre	Manque d'information sur les handicaps des citoyens	Poursuivre l'informatisation de la fiche d'inscription concernant les personnes vulnérables en cas de sinistre et création d'un lien informatique, lors d'appels à la centrale 911.	Service des incendies et Service de police	Le nouveau logiciel a été acheté et chaque véhicule d'urgence est muni d'un ordinateur. L'informatisation est en processus d'organisation afin qu'elle se transmette efficacement entre les différents logiciels informatiques de la municipalité. Par la suite, les données pourront être recueillies et le système implanté avec succès.
EMPLOI					
B31	Ville de Saint-Jérôme	Manque de connaissances au niveau de l'accueil spécifique des personnes handicapées pour les employés de première ligne	Utiliser la formation de 2012 pour les employés de première ligne et prévoir un rappel de la formation et/ou une formation pour les nouveaux employés.	Division de la gestion du capital humain	Une formation a eu lieu en 2014. La formation sera disponible une fois par année et, selon les besoins du personnel, les sujets abordés seront différents.
B32	Bibliothèques	Stage	Intégration de personnes handicapées pour effectuer divers stages à la bibliothèque.	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	Maintenu.

BILAN 2014

#	LIEU/ACTIVITÉ	OBSTACLE	MESURES À PRENDRE	RESPONSABLE	RÉSULTATS
B33	Ville de Saint-Jérôme	Stage	Se pencher sur la possibilité de mettre en place des stages appropriés et adaptés au milieu, en lien avec Intégration Travail Laurentides et le Florès.	Division de la gestion du capital humain	Un stage avait été prévu à la bibliothèque avec le Florès. Toutefois, à la dernière minute, le jeune qui devait effectuer le stage a changé d'avis.
SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES					
B34	Les Estivales Canadian Tire de Saint-Jérôme	Manque de ressources financière	Intégrer une soirée de spectacle pour la fin de session de l'académie « Trouve ta voie » aux Estivales Canadian Tire de Saint-Jérôme.	Division loisirs et vie communautaire	Le groupe a présenté un spectacle ouvert à tous, qui s'est avéré être très intéressant pour le public, dans le cadre des Estivales 2014.
B35	Bâtiments publics	Méconnaissance des lieux accessibles dans la Ville de Saint-Jérôme	Répertorier les bâtiments accessibles à la Ville de Saint-Jérôme (public et privé).	Travaux publics et Division des communications	Une liste de tous les bâtiments a été produite. Toutefois, nous devons nous assurer de la validité des informations, avant de publier la liste.

PLAN 2015

#	OBSTACLE OU DÉFICIENCE	MESURES À PRENDRE	RESPONSABLE	RÉSULTATS
ADMINISTRATION MUNICIPALE				
P1	Produire annuellement un plan d'action	Maintenir le comité de travail actif et ajouter un siège pour un élu municipal.	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	
P2	Actions parfois difficiles à réaliser et à mettre en place en raison de contraintes budgétaires	Sensibilisation des élus municipaux et de la direction générale à la réalité des personnes handicapées, par une activité qui aura lieu pendant la semaine des personnes handicapées.	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en collaboration avec la Division des communications, le Service des travaux publics et le Service de l'ingénierie	
ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET DES ÉDIFICES				
P3	Accessibilité restreinte de certains bâtiments municipaux	Produire un devis des travaux (échancier et priorisation des travaux à effectuer sur l'accessibilité des bâtiments municipaux suite à l'étude de la société Logique).	Travaux publics et Ingénierie	
P4	Déficiences au niveau de l'accessibilité de certains lieux et bâtiments publics	Tenir compte de la réglementation concernant l'accessibilité universelle lors des inspections régulières du Service de l'urbanisme, en remplissant une fiche d'évaluation.	Service de l'urbanisme	
P5	Accès restreint en semaine : de 8 h 30 à 12 h à la Maison de la culture Claude-Henri-Grignon	Installer un intercom à la réception de la Division culture et bibliothèques pour permettre aux employés d'être avisés lorsque quelqu'un se présente.	Travaux publics	
P6	Méconnaissance des lieux accessibles dans la Ville de Saint-Jérôme	Répertorier les bâtiments accessibles à la Ville de Saint-Jérôme (public et privé)	Travaux publics et Division des communications	
P7	Il n'y a pas de bouton poussoir afin que la porte s'ouvre par elle-même à la Maison de la culture Claude-Henri-Grignon	Permettre aux personnes en fauteuil roulant d'entrer elles-mêmes dans le bâtiment, tout en laissant la porte verrouillée en tout temps.	Travaux publics	

PLAN 2015

#	OBSTACLE OU DÉFICIENCE	MESURES À PRENDRE	RESPONSABLE	RÉSULTATS
TRANSPORT				
P8	Territoire restreint	Maintien du territoire du CITL décloisonné, permettant aux usagers de se déplacer en tout temps, sans raison spécifique pour le transport adapté.	CITL	
P9	Accès aux accompagnateurs	Poursuivre l'accès gratuit qui est accordé pour les accompagnateurs des personnes ayant besoin d'un accompagnement obligatoire pour le transport adapté.	CITL	
P10	Manque d'accessibilité à certains endroits	Suite au réaménagement prévu des routes de transport en commun, poursuivre la tournée conjointe CITL / Travaux publics, en vue d'améliorer l'accès aux différents lieux et aux arrêts d'autobus.	Travaux publics Ingénierie	
SIGNALISATION ET STATIONNEMENT				
P11	Les citoyens ne sont pas informés de la signification de certains panneaux de signalisation	Faire une campagne de sensibilisation pour expliquer la signification des panneaux pour les personnes sourdes, auprès de la population jérômienne.	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et Division des communications	
P12	Il n'y a pas de feu sonore au niveau du boulevard Jean-Baptiste Rolland et de la 117	Suite au plan de réaménagement de l'hôpital, analyser la demande de feu sonore reçue et la mettre en place, s'il y a lieu.	Ingénierie	
P13	Nombre limité des places pour personnes handicapées dans les stationnements de la Ville	Continuer d'inciter les policiers de la Ville de Saint-Jérôme ainsi que l'agence de sécurité à la surveillance des stationnements réservés	Service de police Agence de sécurité	

PLAN 2015

#	OBSTACLE OU DÉFICIENCE	MESURES À PRENDRE	RESPONSABLE	RÉSULTATS
COMMUNICATION				
P14	Manque de connaissances de la réalité vécue par les personnes handicapées auprès des différents employés de la Ville de Saint-Jérôme	Sensibilisation à la réalité des personnes handicapées auprès des employés municipaux de la Ville de Saint-Jérôme	Division loisirs et vie communautaire, en collaboration avec la Division des communications	
P15	Connaissance des ressources propres aux personnes handicapées	Ajouter une section dédiée aux personnes handicapées sur le site Internet de la Ville, avec toutes les ressources leur étant destinées.	Division des communications	
P16	Connaissance des ressources propres aux personnes handicapées	Faire une liste des outils qui devront être disponibles dans la section « personnes handicapées » sur le site Internet de la Ville de Saint-Jérôme.	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	
P17	Manque de sécurité pour les personnes utilisant des aides à la mobilité réduite sur le système routier	Faire de la sensibilisation, afin d'informer les usagers du projet de règlement pour la conduite des aides à la mobilité réduite, sur le système routier jérômien.	Service de police et Division des communications	
P18	Difficultés à communiquer avec la Centrale d'urgence pour les personnes ayant un trouble d'audition	Publiciser la mise en place des 2 appareils de télécommunications pour personnes sourdes et malentendantes pour les communications au centre d'urgence 911.	Division des communications	
P19	Avoir une communication constante au cours de l'année	Informar la coordonnatrice du plan d'action de toutes les requêtes du service de la Centrale des citoyens, provenant des personnes handicapées ou en lien avec l'accessibilité universelle, pour des fins de suivi.	Division des communications	
P20	Difficultés de certains citoyens à utiliser des services usuels	Privilégier une réponse humaine et personnalisée pour l'accueil téléphonique à la Ville de Saint-Jérôme.	Division des communications	
P21	Méconnaissance du plan d'action	Faire la promotion des bonnes actions prises dans le cadre du plan d'action, via diverses plateformes ainsi que la publication d'un bilan et du plan d'action, une fois par année.	Division des communications	

PLAN 2015

#	OBSTACLE OU DÉFICIENCE	MESURES À PRENDRE	RESPONSABLE	RÉSULTATS
P22	Méconnaissance du plan d'action	Réaliser deux rencontres par année pour recevoir les suggestions et commentaires des organismes de services aux personnes handicapées.	Division loisirs et vie communautaire	
LOISIRS, SPORTS ET CULTURE				
P23	Difficulté à obtenir des services spécialisés en loisirs, au cours de l'été	Maintenir le programme d'accompagnement en camp de jour par des animateurs spécialisés pour les jeunes.	Division loisirs et vie communautaire	
P24	Difficulté à définir les critères d'acceptation au programme d'accompagnement de camp de jour en milieu municipal, compte tenu du nombre de places disponibles	Mettre en place un cadre de référence qui permettra à la Ville de Saint-Jérôme de définir les critères d'acceptation à l'accompagnement en camp de jour.	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	
P25	Manque de ressources pour les organismes offrant un service de camp de jour spécialisé pour les personnes handicapées	Dans le cas où un service de camp de jour spécialisé serait requis, mettre en place un programme de subvention pour soutenir les organismes communautaires offrant des camps de jours spécialisés.	Division loisirs et vie communautaire	
P26	Difficulté pour les animateurs de camps de jour d'intervenir avec des jeunes personnes handicapées (autisme, trouble de comportement, handicap physique...)	Une formation sera prévue pour tous les animateurs de camps de jour (formation donnée par la coordonnatrice); de plus, les accompagnateurs officiels participeront à la formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées.	Division loisirs et vie communautaire et Division culture et bibliothèques	
P27	Manque de ressources financières	Prêt de terrains pour la pratique d'activités sportives et agent facilitateur pour les organismes souhaitant organiser des loisirs spécialisés, afin de pallier au manque de ressources financières	Division loisirs et vie communautaire	
P28	Difficulté d'accès à la bibliothèque, pour les résidents des CHSLD	Continuer de mettre en place le projet « La lecture en héritage ».	Division culture et bibliothèques	
P29	Certains livres ne sont pas adaptés pour les personnes handicapées	Achat de livres adaptés; par exemple, livres sonores et livres en gros caractères.	Division culture et bibliothèques	
P30	Méconnaissance des services offerts à la bibliothèque	Faire une liste des ouvrages accessibles et la publiciser aux organismes.	Division culture et bibliothèques	

PLAN 2015

#	OBSTACLE OU DÉFICIENCE	MESURES À PRENDRE	RESPONSABLE	RÉSULTATS
P31	Accessibilité de certains événements publics	Avoir un souci d'accessibilité lors de nos événements publics, en utilisant la grille d'accessibilité universelle des événements publics d'Altergo (Fête nationale, Fête de la famille et Salon des arts pour 2015).	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	
P32	Difficulté pour les classes spéciales de se déplacer à la bibliothèque	L'animateur culturel de la bibliothèque se déplacera à quelques reprises dans des classes spéciales de l'école Horizon-Soleil, pour faire des animations de la lecture.	Division culture et bibliothèque	
SÉCURITÉ EN MILIEU				
P33	Manque d'information sur les handicaps des citoyens	Poursuivre l'informatisation de la fiche d'inscription concernant les personnes vulnérables en cas de sinistre et création d'un lien informatique, lors d'appels à la centrale 911.	Service des incendies et Service de police	
P34	Manque d'information pour les employés municipaux par rapport aux services disponibles au Bouclier	Une rencontre entre le Bouclier et le Service des incendies sera organisée en 2015, afin de présenter les services; un lien sera fait avec le Service de police.	Service des incendies	
EMPLOI				
P35	Manque de connaissances au niveau de l'accueil spécifique des personnes handicapées pour les employés de première ligne	Offrir une formation sur les clientèles selon les besoins une fois par année	Division de la gestion du capital humain	
P36	Stage	Intégration de personnes handicapées pour effectuer divers stages à la bibliothèque	Division culture et bibliothèque	
P37	Difficulté à trouver des gestionnaires qui peuvent avoir des stagiaires	Présentation des projets de stage et des possibilités au comité de direction	Division de la gestion du capital humain	